

admises au sein des Nations Unies. A la page 1040, je constate qu'il a dit ce qui suit:

Je l'ai signalé l'autre jour en dehors de la Chambre, les Nations Unies compteront avant longtemps tout près d'une centaine de membres. Un grand nombre de ces pays seront asiatiques ou africains, économiquement faibles, sans expérience politique, mais chacun disposera d'une voix au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies; et cette voix sera égale à celle des États-Unis ou de l'URSS. Il sera, à vrai dire, extrêmement difficile de maintenir l'efficacité de cet organisme, dans de telles conditions, et c'est là un problème auquel nous devons faire face très prochainement.

L'honorable représentant ne s'est pas arrêté là. Il a poursuivi:

J'ai déjà dit qu'une façon peut-être d'aborder ce problème,—quelque chose qui sera nécessaire dans les quelques prochaines années,—serait de transformer l'ONU, pour ainsi dire, à partir de la conception de ses fondateurs, et de faire de l'Assemblée, de cet organisme encombrant,—dont la majorité se composerait peut-être de ces membres asiatiques et africains, car il est certain que l'Ouest ne prédomine plus au sein de l'Assemblée,—une sorte d'assemblée générale à l'échelle mondiale représentant la conscience du genre humain, et où chaque pays, petit ou grand, aurait la chance de s'exprimer.

Ces nations sont maintenant accueillies à titre d'égales. Le chef de l'opposition ne voulait peut-être pas donner à ses déclarations la signification qu'elles prennent à la lecture, mais ce n'est pas faire un accueil très chaleureux aux nouveaux pays d'Asie et d'Afrique que de dire qu'ils arrivent pour participer à une sorte de réunion municipale.

L'hon. M. Pearson: Le ministre voudra se montrer juste, j'en suis sûr, et ajouter l'alinéa qui suit celui qu'il a cité et où il est dit que les cadres du conseil de sécurité devraient être étendus pour permettre aux pays d'Asie et d'Afrique d'être représentés en nombres suffisants au sein de cet organisme plus restreint.

L'hon. M. Green: Oui, mais l'idée y est tout de même.

L'hon. M. Pearson: L'idée, c'est de leur accorder une plus grande représentation.

L'hon. M. Green: Le chef de l'opposition a eu tort d'exposer la situation de cette façon, car le point auquel ces nations tiennent le plus, c'est leur égalité au sein des Nations Unies.

L'hon. M. Pearson: Nous voulions leur accorder une participation plus active, comme je l'ai dit.

L'hon. M. Green: Puis, à la page 1037, le ministre m'a réprimandé.

L'hon. M. Pearson: Pas le ministre.

L'hon. M. Green: Le chef de l'opposition m'a reproché de ne pas manifester de souci au sujet du continentalisme. Je me ferais

[L'hon. M. Green.]

bien plus de mauvais sang à propos du continentalisme en régime libéral, car l'histoire montre que les libéraux, depuis la Confédération, ont toujours regardé vers le sud. Et pourtant, comme en fait foi la page 1037 du hansard, l'honorable représentant a déclaré:

Il n'a certes manifesté aucun souci au sujet du continentalisme croissant qui marque la politique canadienne.

Il parlait, bien entendu, de nos rapports avec les États-Unis. Puis, comme je le relève à la même page, il a fait mention de notre dépendance en matière de commerce:

Qu'il me soit permis de signaler un problème demeuré sans solution, celui de notre dépendance envers les États-Unis qui s'accroît toujours en matière de commerce et de finance.

Qu'en disent les données statistiques? En 1956, dernière année du régime libéral, notre déficit commercial avec les États-Unis s'est élevé à 1,282 millions de dollars, soit plus de 100 millions par mois. En 1959, notre déficit était réduit de plus de moitié: il atteignait 625.3 millions. Ces chiffres se rapportent aux marchandises.

L'hon. M. Pearson: Ces données ne peuvent se comparer.

L'hon. M. Green: Puis, l'honorable représentant a parlé d'uranium. Il nous a blâmés de l'état de chose qui existe en ce moment. Le premier ministre a mis les choses au point l'autre soir. J'aimerais signaler à la Chambre les paroles du chef de l'opposition, car elles révèlent l'origine de ces difficultés. Parlant de l'époque où le gouvernement libéral avait conclu le contrat avec les États-Unis, le chef de l'opposition a dit, comme en fait foi la page 1038 du hansard du 11 février 1960:

On nous a donné l'assurance également qu'à l'expiration du contrat, nous n'aurions pas à nous préoccuper de son renouvellement, du moins pour une certaine partie du montant. C'était une convention verbale.

Qu'est-ce qui a bien pu empêcher le gouvernement libéral d'obtenir un contrat par écrit?

L'hon. M. Pearson: L'honorable député aimerait-il que je réponde à cette question? Je ne crois pas que le ministre veuille tellement une réponse, mais je suis prêt à en fournir une.

Le très hon. M. Diefenbaker: M. Howe a donné la réponse.

L'hon. M. Pearson: Le ministre se rappellera que lorsque cette convention a été soumise à la Chambre, l'opposition d'alors n'a pas dit un mot de la période de cinq ans, ni de l'opinion en question. Ce que l'opposition de ce temps-là reprochait au gouvernement, c'était de prendre des engagements de trop longue durée pour l'uranium canadien.